

CRESSY SUR SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du 14 Décembre 2015

Président : M. RAULO Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHANDIOUX Sylvain.

Présents : Mmes DUMAGNY Sandrine- MELIS Greet- PERRIN Christine- VIARD Sandrine.
MM. RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy -
GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

Absents : néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°-A l'unanimité donne un avis favorable pour la fusion avec le Pays de Gueugnon, à condition de rester dans le périmètre du Pays Charolais Brionnais.

2°- Donne son accord pour la signature de la convention avec les services préfectoraux concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité , et autorise le Maire à passer par GIP e-Bourgogne pour transmettre ces actes de façon dématérialisée via son tiers de télétransmission, moyennant une cotisation forfaitaire .

3°- Donne un avis favorable pour la mutualisation avec la Communauté de Communes Entre Somme et Loire et les communes membres .

4°- Fixe le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2016 à 0,50 € le m3 d'eau facturé avec un minima de 30 € par abonné. Prévoit d'appliquer la redevance concernant la modernisation des réseaux suivant le montant notifié soit 0,18 € le m3 pour 2016.

5°- Sur proposition du Maire , le Conseil accepte que les modalités de gestion concernant la location de la salle communale soient prises en charge par Mme LACOMBRE Béatrice , employée communale . Cette charge est évaluée à 1h de présence par location , répercutée par 1 heure de travail complémentaire sur son salaire.

6°- Suite aux contacts pris avec Pôle Emploi, le contrat CAE de M. DAVAL Jean-Baptiste sera reconduit pour 6 mois à compter du 11 janvier 2016, aux conditions en vigueur au moment de la signature de la convention .

7°- Le Maire fait part au Conseil des propositions des organismes bancaires pour financer le crédit lié aux travaux de la maison Bourgogne. Elles s'échelonnent de 2 % à 1,32 %. Sur proposition du Maire, le Conseil accepte la proposition la plus intéressante formulée par l'Agence France Locale.

8°- Accepte le prendre en compte l'abonnement et les consommations d'électricité et d'eau du local commercial de la Coopérante .

9°- Accepte le devis de M. BOIZARD Fabrice concernant les travaux au chauffage de la salle communale (remplacement du circulateur) qui s'élève à la somme de 1430.40 €.

10°- Demande un devis aux entreprises pour la réfection de la toiture défectueuse de l'atelier communal.

11°- Suite à une réunion avec les élus d' Issy-l'Evêque , il a été convenu que la serre serait partagée en deux. le chauffage revient à la commune d' Issy-l'Evêque , le système d'eau restant à la commune de CRESSY.

La commune prévoit de racheter le matériel nécessaire pour fermer la demi-serre.

12°- Prend connaissance de diverses communications faites par le Maire.

CRESSY , le 15 décembre 2015

Le Maire

Jean-Pierre RAULO